

# La lettre politique n°6

## de

### L'Institut éthique et politique Montalembert

Juillet 2019

## Les propos du pape François sur les migrations : quel sens pour l'Europe ?

L'insistance avec laquelle le pape François rappelle l'obligation pour l'Europe chrétienne d'accueillir les migrants interroge, voire provoque. Elle met à jour nos réactions face aux menaces qui pèsent sur notre civilisation, bien décrites par le père Joël Guibert dans son ouvrage *L'Heure est venue* dont nous proposons un résumé dans ce numéro. Comment concilier les propos du Saint Père avec l'impératif pour l'Eglise de lutter contre la domination de l'idéologie libertaire héritière du marxisme, et contre l'essor de l'islam sous une forme qui contredit la culture européenne ?

Saint Jean Paul II avait souligné le rôle de la nation dans la construction de la personne, dans la conquête de sa liberté authentique, au sein d'une communauté dont l'identité contribue à constituer la personne.

Le pape François affirme en ce sens que « l'Église est aux côtés de tous ceux qui s'emploient à défendre le droit de chacun à vivre avec dignité, avant tout en exerçant leur droit à ne pas émigrer pour contribuer au développement du pays d'origine » (*Message pour la journée mondiale des migrants et des réfugiés*, 17 février 2016).

Le Saint Père appelle aussi à respecter la dignité des personnes ayant migré, en prévoyant des « parcours d'intégration », et la responsabilité de ces personnes envers ceux qui les accueillent. Ce faisant, il identifie un risque pour l'Europe : celui, face menaces qui pèsent sur sa civilisation, d'en désigner les migrants comme les seuls responsables. Or l'Europe, et particulièrement la France, souffrent avant tout de politiques qui fragilisent les communautés nationales, comme la famille ou la transmission de la culture, au profit de l'individualisme. Cet individualisme est ce qui rend impossibles la prévention et le traitement des questions migratoires.

Retrouver l'amour de la nation, loin de sa déformation nationaliste par les Etats modernes, ne se fera pas d'abord par la lutte contre les migrations mais par une réappropriation des valeurs universelles qui la nourrissent, comme nous le rappelons dans notre appel à l'unité (pages 2 et 3). Dans son ouvrage *Mémoire et identité*, saint Jean Paul II s'efforçait de surmonter la fausse opposition entre patriotisme et altruisme en rappelant que l'esprit polonais « permet la formation d'une République comprenant de nombreuses nations, de nombreuses cultures, de nombreuses religions ».

Il rappelait son expérience personnelle selon laquelle « l'expérience de ma patrie me facilitait grandement la rencontre avec les hommes et les nations de tous les continents ». Le pape François exprime peut-être à sa façon cette certitude que les nations européennes ont la capacité, par l'affirmation renouvelée de leur identité, de faire l'unité en elles y compris avec des personnes d'origines différentes, grâce à leurs valeurs à portée universelle.

Bien loin du multiculturalisme, qui est la négation des identités nationales, mais bien loin aussi du nationalisme, qui pervertit la nation dans une volonté de domination et une exclusivité égoïste, nous pensons que l'affirmation des valeurs universelles de chaque nation européenne permettra de pacifier non seulement l'Europe et ses populations immigrées, mais également les autres nations du monde qui pourront emprunter à son exemple ce chemin d'un développement respectueux de leur culture, plus équilibré et durable.

Ludovic TROLLE

## Une démocratie sans parti est-elle possible ?

Face aux dérives du parlementarisme des années 1920-1930 en France, des courants opposés se manifestaient : le courant présidentieliste derrière Tardieu, qui allait inspirer les institutions de la 5<sup>e</sup> République, l'emporterait, mais certains parlementaires et intellectuels comme le grand résistant Pierre Brossolette soutenaient un régime parlementaire interdisant les partis.

Certains démocrates chrétiens partageaient cette analyse : le régime des partis conduisait en effet à élire dans des circonscriptions n'ayant aucune cohérence territoriale des personnes inconnues des habitants, uniquement parce qu'elles étaient investies par un parti. La suppression des partis politiques aurait permis aux personnalités ancrées localement de retrouver leur place au Parlement.

Face au renforcement du caractère présidentiel de la 5<sup>e</sup> République avec l'élection du Président au suffrage universel, une volonté de renforcer les pouvoirs du Parlement se manifeste depuis une vingtaine d'années, y compris par le quinquennat. Cette volonté nous semble stérile si l'ancrage local des parlementaires, garant d'une expérience de terrain et d'une personnalité digne d'un mandat national, ne l'emporte pas sur les considérations partisans : celles-ci assujettissent à l'autorité du chef au lieu de lui faire contrepoids.

## La loi Blanquer : davantage de discipline dans l'éducation nationale.

Le projet de loi pour une école de la confiance examiné en Conseil des ministres le 5 décembre 2018 suscite la contestation parmi les enseignants, comme l'a montré de façon frappante l'épreuve du baccalauréat 2019. Ses dispositions ne sont cependant pas de nature à bouleverser l'éducation nationale.

Ce projet de loi fait évoluer le fonctionnement des rectorats : le périmètre des académies sera calqué sur celui des 17 nouvelles régions. Les établissements de formation des enseignants seront davantage contrôlés par le ministère ; l'évaluation des établissements sera également renforcée. Il y a donc un objectif de discipline au sein du corps enseignant : un principe de « cohésion de la communauté éducative autour de la transmission de connaissances et de valeurs partagées » est affirmé, qui s'impose également aux parents.

Le projet de loi vise également à diffuser parmi les enseignants les meilleures méthodes pédagogiques, il facilite l'expérimentation et permet également aux assistants d'éducation de devenir enseignants. La résistance des enseignants du public invite à la vigilance sur la mise en œuvre de cette réforme, qui ne donne guère de place à la liberté et à la responsabilité qui nous semblent les clés de la réforme de l'éducation nationale.

## Appel à l'unité pour la France (3)

*La précédente lettre invitait à mettre la recherche de la vérité au cœur de la politique française. La vérité rend libre, il s'agit donc pour nos sociétés organisées de résister à la facilité qui consiste à recourir à une idéologie, quelle qu'elle soit, pour créer un lien et un objectif partagé.*

*La recherche collective de la vérité passe par un fonctionnement adéquat des institutions, c'est-à-dire qui permette non seulement l'expression libre des convictions, mais surtout qui mette en situation de confronter ces convictions à la réalité.*

*La vision libérale des institutions est proche de celle de la doctrine sociale de l'Eglise : elle vise le meilleur fonctionnement pratiquement possible et non un idéal de société abstrait. Cependant elle ne prend pas suffisamment en compte l'histoire et la culture des peuples, ce qui peut la conduire à plaquer un régime institutionnel sur une société à laquelle il n'est pas adapté.*

*Surtout, cette vision libérale s'appuie sur une conception individuelle du bonheur alors que l'Eglise fonde la société sur le bien commun. Nous proposons dans ce troisième volet de notre appel à l'unité une réflexion sur les valeurs que la République française devrait promouvoir pour aider les Français à retrouver le sens du bien commun, préalable à toute réforme des institutions.*

### **2. Rétablir les valeurs fondamentales de notre civilisation comme le cadre de l'action publique et la responsabilité de chaque Français**

Selon l'enseignement chrétien, « l'homme ne peut croître et réaliser sa vocation qu'en relation avec les autres » (Instruction *Libertatis conscientia*, 32, 1987). La recherche de la vérité, qui permet l'accomplissement de la personne, n'est pas possible de façon solitaire, puisque la vérité de l'homme se manifeste dans la relation : relation à soi-même, aux autres, au passé et à l'avenir dans laquelle s'inscrivent l'action et la réflexion.

Plusieurs formes de sociétés peuvent être distinguées : la famille, la communauté civile et la communauté religieuse sont des formes de sociétés « naturelles », héritées par chacun ; les associations, à but professionnel, récréatif, social, économique sont des institutions « d'élection », qui permettent d'atteindre des objectifs dépassant les capacités individuelles. (*Compendium*, §51)

Ces différentes formes de société se complètent et s'enrichissent mutuellement, aucune d'elle n'ayant vocation à accaparer la personne : au contraire chaque forme de société vise à développer « les qualités de la personne, en particulier son sens de l'initiative et de la responsabilité » (*Catéchisme de l'Eglise catholique*, 1882).

On appelle souvent « valeurs » cette faculté de créer des relations autour de vérités partagées. Ces valeurs n'en sont que dans la mesure où elles rayonnent et donnent envie à d'autres d'y adhérer. C'est ce qui les distingue des principes, abstraits et impersonnels.

La France souffre d'avoir désincarné ses valeurs en principes, auxquels personne ne peut plus prétendre s'identifier. Suivant une tendance très répandue à réduire la communauté nationale à une société « d'intention », qui devrait pour être plus libre se couper de ses racines, la France a aujourd'hui perdu son unité : malgré les injonctions des différents dirigeants qui se succèdent, le désarroi est là. La contradiction est flagrante : pour aider les Français à davantage se saisir de leurs libertés, l'Etat est de plus en plus présent.

Nous pensons que pour sortir de cette impasse les pouvoirs publics doivent retrouver le sens des valeurs : non par idéologie mais parce que ces valeurs sont la réponse à la recherche des Français de davantage de liberté et de solidarité.

L'Etat ne peut répondre à ces aspirations sans donner toute leur place aux formes de société héritées :

- la famille, lieu de l'amour chaste, du partage des tâches, du pardon, où s'apprennent le respect de soi et l'ouverture concrète à l'autre,
- les communautés religieuses, où chacun peut nourrir son aspiration à un absolu et à une perfection qui ne sont pas de ce monde mais peuvent le modeler par la recherche du bien commun.

La construction des Etats modernes s'est souvent faite en valorisant les sociétés d'intention au détriment de ces formes de société héritées. Histoire dramatique, mais qui a conduit l'Eglise catholique à affirmer au concile de Vatican II la liberté religieuse comme « la source et le fondement des [droits de l'homme] » (Encyclique *Centesimus Annus*, 42, 1991).

La liberté religieuse n'est pas un frein à l'initiative et au dynamisme des sociétés d'intention, elle est le terreau qui permet à ces initiatives inhérentes à la vie de notre temps de poursuivre le bien commun.

Dans *Centesimus annus*, Jean Paul II énumérait les droits que les Etats modernes doivent garantir pour permettre aux personnes d'accomplir leur vocation dans les sociétés modernes : « le droit à la vie (...) ; le droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de la personnalité ; le droit d'épanouir son intelligence et sa liberté par la recherche et la connaissance de la vérité ; le droit de participer au travail de mise en valeur des biens de la terre et d'en tirer sa subsistance et celle de ses proches ; le droit de fonder librement une famille et d'élever des enfants, en exerçant de manière responsable sa sexualité. »

Ce texte nous paraît particulièrement important car il montre que ce que l'on appelle souvent des « valeurs » est en réalité un ensemble de droits fondamentaux que les Etats modernes se doivent de traduire dans l'ordre juridique pour donner leur sens aux autres droits inventés par l'époque moderne.

L'autorité qui fonde tout pouvoir et donne un sens au progrès technique et scientifique ne peut résulter que de la protection effective de ces valeurs par les Etats.

**Les Etats modernes ont cru devoir se construire contre ces valeurs qui leur sont supérieures. Le moment n'est-il pas venu de mettre fin à ce contre-sens ? Bien loin de les fragiliser ces valeurs peuvent donner aux Etats modernes leur sens et surtout leur capacité à soutenir la créativité et l'efficacité des inventions de notre temps.**

L'ordre juridique peut contribuer au progrès humain s'il se base sur la protection de ces valeurs, dans les différentes situations nouvelles que la créativité de l'activité humaine nous fait rencontrer.

C'est un échec manifeste de l'époque moderne que tant de personnes doutent de la possibilité même de ces valeurs, pourtant enseignées et expérimentées depuis l'aube de l'humanité, et expliquées de façon magistrale par les lettres de saint Paul et de saint Pierre à la lumière de la Révélation.

De façon non réellement visible mais profonde, l'eugénisme discrédite l'Occident au moment même où sa civilisation, dans tous les domaines, se diffuse. Cet Occident que beaucoup considèrent comme sans avenir n'est que l'Occident privé de l'enseignement chrétien par les Etats modernes !

Face à cela, bien des ordres et associations religieux s'efforcent déjà d'établir partout dans le monde le respect de la vie et de la famille, par une véritable égalité entre hommes et femmes, un respect en actes des enfants, mais aussi par un accompagnement éclairé dans toutes les situations où un choix de mort ou de résignation est possible.

Dans les sociétés avancées qui ont poussé les droits de l'homme à contredire le droit à la famille et à la vie, des corrections du droit en vigueur seront nécessaires pour que le droit du divorce, de l'avortement, voire de l'euthanasie soient encadrés de façon à permettre à chacun de choisir librement et en toute connaissance de cause.

Cela requiert de mettre à la disposition des personnes confrontées à ces situations de souffrance particulièrement forte, tous les éléments permettant d'affirmer leur libre arbitre en situation de grande fragilité. L'accompagnement et l'information sur ces situations ne peuvent pas être définis par l'Etat qui doit se mettre au service de cette liberté personnelle.

Toutes les sciences doivent être mobilisées au secours de cette cause : il s'agit d'aider chacun au moyen des outils les plus adéquats de notre époque à évaluer sa situation aussi objectivement que possible, pour prendre les décisions qui engagent sa vie. Mettre les sciences au service de ces choix fondamentaux constitue une forme moderne de solidarité.

Pour permettre cette solidarité, l'Etat doit se garder de toute pensée unique. Le législateur se doit d'être très clair dans la définition des actes : on ne peut appeler mariage une union entre deux personnes de même sexe, on ne peut appeler sédation un acte consistant à précipiter la mort ni interruption la suppression d'une vie...

La conscience claire de la gravité des décisions à prendre est la première condition d'une décision libre, la liberté ne pouvant se réaliser dans le mensonge.

Etre clair n'empêche pas de permettre dans certaines limites des actes que l'enseignement chrétien désigne comme des péchés : la nature humaine n'étant pas parfaite on ne peut demander à la personne de l'être dans toutes ses décisions. Mais la confusion des termes pour excuser ces actes est un mensonge qui ne peut qu'aggraver leurs conséquences.

Dans ce travail de vérité, le recours au juge doit être évité le plus souvent possible car le droit n'est pas l'outil le plus adapté pour traiter ces situations de façon humaine. Mais pour donner au juge les meilleurs outils lorsqu'il est saisi, nous proposons d'inscrire dans la Constitution les droits définis dans *Centesimus annus*, en partie déjà présents dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Le juge devra ainsi chercher, sous la responsabilité du législateur, l'équilibre entre les droits qui peuvent se contredire.

Il est également indispensable de supprimer tout droit des parents biologiques sur un enfant abandonné et adopté de façon plénière par une autre famille, d'interdire tout regroupement de familles immigrées ne disposant pas de revenus suffisants, ou de refuser la nationalité française à des personnes ne connaissant pas l'histoire et le droit français. Sous couvert de protéger la famille et la nation, la réglementation française actuelle dans ces domaines en sape les fondements en créant des situations sans issue.

La lutte contre la pornographie, la drogue, l'alcool et la petite délinquance des jeunes dans son ensemble doit être une priorité de l'Etat dans le cadre de cette défense des droits. Là encore, cette politique est d'abord à mener par des acteurs spécialisés dans l'information, la formation des parents, et dans l'accompagnement des victimes de ces fléaux, mais aussi par l'Etat dans son contrôle de la moralité des œuvres publiques.

Ici, des sanctions effectives, non pas aveugles, mais visant la prise de conscience de ceux qu'il n'aura pas été possible de toucher par d'autres moyens ne devraient intervenir qu'en ultime recours et sous le contrôle de magistrats élus au niveau local et travaillant quotidiennement avec les associations chargées de l'accompagnement de ces personnes.

Ces dispositifs d'information, d'accompagnement et de sanction ne seront cependant pas suffisants : le fonctionnement des domaines essentiels de notre société doit permettre l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité :

- dans l'éducation nationale, par la liberté des parents de choisir l'établissement de leur enfant, et l'autonomie des établissements pour définir une pédagogie adaptée,
- dans la protection sociale, par la liberté des entreprises de choisir leur assurance sociale de base pour répondre aux besoins des salariés et de leurs familles,
- dans l'organisation urbaine, par la liberté de construction, nécessaire pour mettre fin à la pénurie de logements et limiter les déplacements urbains,
- dans l'organisation fiscale, par le caractère familial de l'impôt sur le revenu, la transmission du patrimoine sans taxation excessive aux enfants et aux salariés, facteurs de sécurité nécessaires à la prise de responsabilité.

L'exercice de ces droits essentiels au cœur du service public aidera à orienter l'exercice des libertés vers le bien commun.

## Un effort de lucidité au sein de l’Eglise

Résumé de l’ouvrage du père Joël Guibert : *L’Heure est venue*, Pierre Téqui éditeur, mai 2018, 170 pages.

Le père Joël Guibert, prêtre du diocèse de Nantes, prend à son compte les critiques de certains contre le « manque de courage » de l’Eglise face aux difficultés de notre temps. Son livre, écrit quelques mois après l’assassinat du père Hamel, appelle les chrétiens à « voir » avec lucidité et humilité, sans crainte, la réalité de la société française. Sans crainte, car selon lui la France est dans la situation prophétisée en 1936 par Marthe Robin : « La France va descendre jusqu’au fond de l’abîme, jusqu’au point où l’on ne verra plus aucune solution humaine de relèvement. Elle restera toute seule, délaissée de toutes les autres nations qui se détourneront d’elle, après l’avoir conduite à sa perte. Elle ne restera pas longtemps dans cette extrémité. Elle sera sauvée, mais ni par les armes, ni par le génie des hommes, parce qu’il ne leur restera plus aucun moyen humain... La France sera sauvée, car le Bon Dieu interviendra par la Sainte Vierge. C’est elle qui sauvera la France et le monde... Le Bon Dieu interviendra par la Sainte Vierge et par le Saint Esprit : ce sera la nouvelle Pentecôte, le second avènement du Saint Esprit. Ce sera une ère nouvelle et à partir de ce moment se réalisera la prophétie d’Isaïe sur l’union des cœurs et l’unité des peuples... Après le nouvel avènement du Saint Esprit qui se manifestera plus particulièrement en France, celle-ci réalisera vraiment sa mission de fille aînée de l’Eglise et l’épreuve, en la purifiant, lui rendra son titre perdu. » (p. 156)

Accepter la réalité telle qu’elle est, comme Marie ayant tout perdu au pied de la Croix, c’est l’effort que le père Guibert, prédicateur de retraites, appelle les chrétiens de France à faire en cessant d’être dupes de l’image que notre société s’efforce de donner d’elle-même. La première partie de l’ouvrage dévoile ainsi le caractère marxiste de la culture dominante des démocraties occidentales. Le libéralisme n’est plus seulement dans cette culture une méthode pragmatique et efficace de compréhension et d’orientation de l’activité économique : il est devenu une contre-culture prônant l’individualisme et s’opposant, sous couvert de la défense des « minorités », à l’identité même des nations. Ce libéralisme sociétal prend pour cible la famille, l’école, l’histoire, et bien sûr l’Eglise qu’il prétend transformer pour les mettre au service d’un individualisme qui est en réalité un égoïsme. Il est présent dans les institutions européennes comme dans les politiques nationales.

Le père Guibert nous demande de ne pas considérer cette idéologie comme un courant de pensée banal, que nos démocraties se devraient d’accepter avec patience comme une sorte de « crise de croissance ». Selon lui tout atteste que le marxisme culturel prétend englober l’ensemble des cultures en les mettant à égalité, et par ce relativisme, cette « confusion », se substituer à elles. Dans sa forme, il n’hésite pas à recourir à des instruments contraignants pour empêcher l’expression des courants qui souhaitent transmettre les valeurs et cultures nationales. L’individualisme qu’il promeut prend sur certains sujets un caractère totalitaire qui doit être dénoncé. « L’important est d’être là où Dieu nous veut et proclamer ce que Dieu veut que nous disions : il ne nous est pas demandé de *réussir*, mais seulement de *dire*, dans l’esprit du serviteur utile » (Luc 17, 10). » (p. 63) La fin de la première partie donne ainsi des conseils pratiques pour suivre la formule de saint Augustin : « Combattre l’erreur, aimer celui qui est dans l’erreur », et ainsi s’armer de miséricorde pour pratiquer et demander la justice. Le père Guibert déconseille notamment aux prêtres d’accepter les invitations dans les loges maçonniques.

La deuxième partie décrit la menace islamiste qui, s’opposant catégoriquement au relativisme moderne, risque d’attirer à elle de plus en plus de personnes victimes de la défaillance de transmission de nos cultures. Elle démontre le caractère sérieux de cette menace dans un contexte de forte immigration depuis les pays de culture musulmane vers l’Europe. Elle invite à sortir du préjugé selon lequel l’immigration serait due à la « misère », en citant le démographe Hervé Le Bras selon qui l’immigration touche en réalité des personnes « à plus haut revenu ». La situation catastrophique des migrants est le résultat de la migration, et non sa cause : la solution à cette situation est donc la lutte contre les migrations. Cela ne contredit pas selon le père Guibert les appels répétés du pape François à traiter dignement les personnes se trouvant dans cette situation : cette dignité exige de bien mesurer la réalité de ces migrations, des difficultés d’intégration des migrants, que le terme promu par l’Union européenne d’« inclusion » par l’activité économique ne peut suffire à résoudre.

Il appartient à l’Eglise, selon le père Guibert, de rester très claire sur des aspects de l’islam qui sont incompatibles avec la civilisation chrétienne de l’Europe, comme le refus de l’analyse scientifique et historique du Coran, l’absence de distinction entre pouvoirs temporel et spirituel, soutenue selon un sondage par 28% des musulmans résidant sur le sol français (p. 105), et bien sûr des conséquences sur le statut de la femme et la liberté d’expression et de conscience. De même, il ne faut pas se cacher la réalité de l’expansionnisme musulman : le père Guibert cite les appels des responsables chrétiens du Moyen-Orient comme de Malek Boutih à se préparer à une guerre sur le sol européen contre des mouvements puissamment organisés pour déstabiliser nos démocraties. Il considère cependant que, si elle est indispensable, la défense militaire n’est pas suffisante : la paix ne pourra se construire que par un travail de vérité de l’Europe sur sa propre situation et sur celle du monde musulman notamment dans sa façon de considérer le non-musulman (p. 134).

Adresse de la lettre : Institut éthique et politique Montalembert / Ludovic TROLLÉ – 54 rue Perronet – 92200 NEUILLY-sur-SEINE.  
L’abonnement est réservé aux adhérents. Il est possible de souscrire en envoyant un chèque de 40 € et les informations ci-dessous.

NOM..... PRENOM :  
ADRESSE POSTALE : .....  
ADRESSE MAIL : (obligatoire pour version numérique) : .....@.....  
TELEPHONE : .....DATE : ..... SIGNATURE .....